



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS



édito

Plus que jamais en 2020, la rentrée scolaire est un nouveau défi à relever. Plus que jamais, l'École sera cette année au cœur des préoccupations. Il est important que les enfants retrouvent le chemin de l'école, de la réussite, dans le respect des recommandations sanitaires.

Trois missions fondamentales restent ainsi particulièrement cruciales pour l'année scolaire 2020-2021 : éduquer, instruire et former ; partager et faire partager nos valeurs et les fondements de notre culture commune ; transmettre notre représentation de la France d'aujourd'hui et de demain pour que chacun y trouve sa place ou puisse être en mesure de l'inventer avec nous.

La région académique Bretagne possède des spécificités qu'elle doit faire valoir avec fierté et qu'elle se doit de porter au service de tous les élèves, de toutes les familles et de tous les étudiants.

Je suis très attaché à la notion de territoire et notamment de territoire académique car les plus hautes ambitions d'un système éducatif ou universitaire ne peuvent être envisagées que dans une économie territorialisée de la connaissance et des savoirs. Nous devons donc assurer un ancrage local de l'école de la République, dans le respect de l'égalité et de la diversité de nos territoires : en réseau d'éducation prioritaire autant qu'en milieu rural, en secteur urbain ou péri-urbain, dans le centre de nos métropoles comme dans le cœur de nos îles et de nos presqu'îles.

Il s'agit d'amener chaque jeune de Bretagne, chaque élève de nos écoles et de nos établissements, chaque étudiant de nos universités et de nos grandes écoles, au meilleur niveau de réussite.

Ce défi collectif exige toute notre attention et nécessite une grande cohésion afin d'œuvrer collectivement et durablement pour la réussite et l'émancipation de cette jeunesse qui doit préparer son avenir avec détermination et fierté, en laissant derrière elle les angoisses et les menaces de rupture.

Pour permettre cet élan, nos principes d'action de la maternelle à l'enseignement supérieur doivent s'inscrire dans une alliance de l'éducation avec la culture, avec l'art et avec le sport.

Notre maître-mot ne doit pas être la compétition, mais l'accomplissement. Pas la sélection, mais l'épanouissement. Pas l'élitisme, mais l'élévation collective par le développement des compétences et l'innovation au service des apprentissages.

Selon le mot de Condorcet, il s'agit de "ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance". C'est la mission majeure de l'École. C'est l'objectif que nous devons donner à notre rentrée.

Emmanuel ETHIS
Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités,
Vice-Président du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle



RÉUNIS

Édito	2
Chiffres clés de l'académie de Rennes	5
Le protocole sanitaire : sa définition, son évolution	6

1

LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

01	La démographie scolaire	8
02	Les résultats au Baccalauréat et au DNB	10
03	Langues et culture régionales	11

2

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

04	Poser un diagnostic précis sur les besoins des élèves pour mieux les aider	14
05	Répondre aux besoins de chacun	15
06	Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	17
07	Renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux	18
08	Mieux orienter les élèves	19
09	À l'école des arts et de la culture	20
10	Donner le goût du sport à tous les élèves	21
11	Généraliser et amplifier l'éducation au développement durable	22
12	Développer le numérique éducatif	23

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE RENNES



Les élèves *

606 997

écoliers, collégiens et lycéens
public et privé

313 263 élèves
du premier degré

293 734 élèves
du second degré

17 900 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire



Les enseignants

42 865

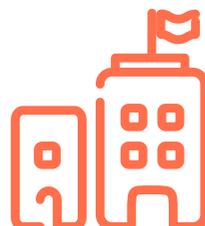
agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés.



Budget académique

3,04

milliards d'euros



Les établissements scolaires

2 873

écoles et établissements du second degré
publics et privés

dont **1 770** écoles et établissements
du second degré public

2 306 écoles

386 collèges

181 lycées et Erea*

dont **55** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



Les diplômes

94,7%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

97,4%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

A young child with brown hair, wearing a grey hoodie, is smiling and looking towards the camera. The background shows a hallway with colorful murals on the walls and other children sitting on the floor in the distance. A large teal rectangle is overlaid on the image, containing the number 1 and the title text.

1

LA RENTRÉE
DANS
L'ACADÉMIE

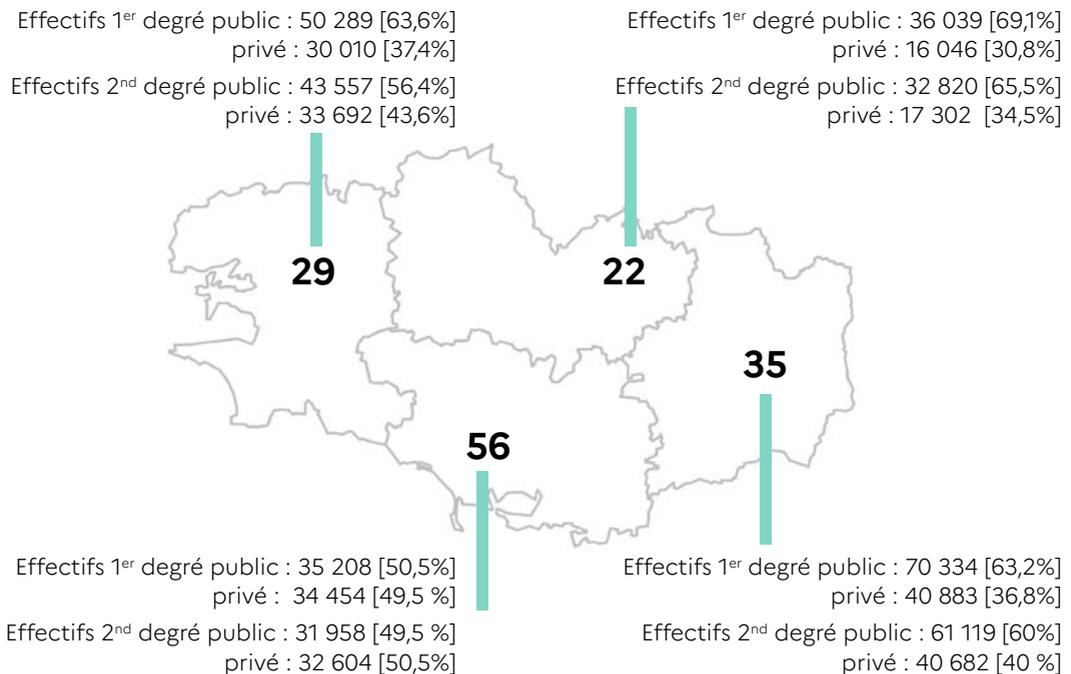
LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

L'ESSENTIEL

- Les écoles et établissements de l'académie devraient accueillir près de 607 000 élèves (formations post-bac comprises)
- La démographie scolaire est marquée par une baisse des effectifs dans le 1er degré amorcée depuis plusieurs années et à un rythme plus élevé qu'au niveau national

606 997 ELEVES ATTENDUS* (PUBLIC ET PRIVE – PREVISION RENTREE 2020)

*Données incluant les effectifs des formations post-bac



Effectifs total académie

• Effectifs 1^{er} degré
public : 191 870 [61,2%]
privé : 121 393 [38,8%]
Total : 313 263

• Effectifs 2nd degré
public : 169 454 [58%]
privé : 124 280 [42%]
Total : 293 734

Dans le 1^{er} degré public : - 2 780 élèves

Pour l'académie de Rennes, la baisse démographique constatée depuis la rentrée 2015 se poursuit.

La rentrée 2020 devrait connaître une nouvelle baisse de 2 780 élèves à un rythme plus élevé qu'au niveau national, - 1,4 % contre - 0,58 % avec une variation par niveau :

- - 1 799 élèves pour la maternelle dont - 1 787 de 3 à 5 ans
- - 981 élèves pour l'élémentaire

et selon les départements :

- Côtes d'Armor : - 768 élèves (soit 2,1% des effectifs)
- Finistère : - 921 élèves (soit 1,9% des effectifs)
- Ille-et-Vilaine : - 467 élèves (soit 0,6% des effectifs)
- Morbihan : - 612 élèves (soit 1,7% des effectifs).

	Prévision 2020 effectifs d'élèves	Evolution des effectifs d'élèves
Académie	191 870	- 2780
Côtes d'Armor	36 039	- 768
Finistère	50 289	- 921
Ille-et-Vilaine	70 334	- 467
Morbihan	35 208	-612

Dans le 2nd degré public : - 379 élèves

169 454 élèves devraient faire leur rentrée :

- 94 049 au collège y compris en Segpa
- 17 990 en lycée professionnel
- 47 263 en lycée d'enseignement général et technologique
- 9 972 en BTS, CPGE, ...
- 180 en prépas diverses

Après une baisse de 257 élèves à la rentrée 2019, les établissements publics du second degré devraient connaître à cette rentrée une nouvelle baisse de 379 élèves :

- collèges : + 264 élèves
- lycées professionnels : - 34 élèves
- lycée d'enseignement général et technologique : - 487 élèves

Les quatre départements ont des prévisions d'effectifs contrastées :

- Côtes d'Armor : - 410 élèves
- Finistère : - 212 élèves
- Ille-et-Vilaine : + 344 élèves
- Morbihan : - 101 élèves

Dans l'enseignement privé

Les effectifs dans le 1^{er} degré

L'évolution globale des effectifs pour 2018 fait apparaître une baisse de 2 046 élèves pour un total de 119 491 élèves.

- Côtes d'Armor : - 451 élèves
- Finistère : - 642 élèves
- Ille-et-Vilaine : - 287 élèves
- Morbihan : - 666 élèves

Les effectifs dans le 2nd degré

La prévision fait ressortir une croissance globale de 633 élèves pour un total de 124 280 élèves.

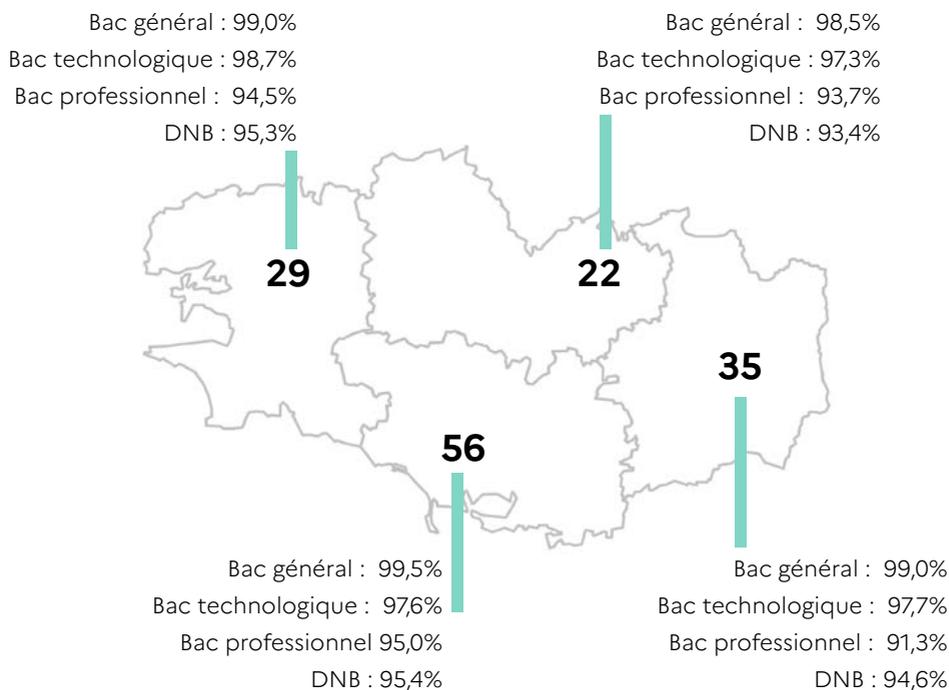
- Collèges y compris Segpa : + 476 élèves
- Lycées : + 229 élèves
- Lycées pros : - 67 élèves
- Post-bac : + 7 étudiants
- Prépa diverses : - 12 étudiants
- Lycée d'enseignement général et technologique : - 487 élèves

LES RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT ET AU DNB

L'ESSENTIEL

- Le taux moyen de réussite au baccalauréat est de 97,4 % (tous bacs confondus).
Au niveau national, il est de 95,7%.
- Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet est de 94,7%,
supérieur de 5,6 points à celui de 2019 (89,1%).
Au niveau national, il est de 90,5%

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS PAR DÉPARTEMENT



TAUX DE RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Bac général :
99% (94% en 2019) – 18 753 bacheliers

Bac technologique :
97,9% (93,4% en 2019) – 7 521 bacheliers

Bac professionnel :
93,3% (88,4% en 2019) – 8 209 bacheliers

DNB :
94,7% (89,1% en 2019) – 41 166 candidats

LANGUES ET CULTURE RÉGIONALES

L'ESSENTIEL

- L'académie accompagne depuis plusieurs années le déploiement de l'enseignement des langues régionales. La rentrée scolaire 2020 devrait ainsi voir les capacités d'accueil des filières bilingues (français/breton) augmentées ainsi que de nouvelles ouvertures (options ou filières).

Dans le 1^{er} degré public

Dans le 1^{er} degré, 8 200 élèves sont attendus à la prochaine rentrée dans les écoles publiques soit une augmentation de 31% des effectifs en 5 années. Neuf ouvertures de filières sont programmées.

Pour la rentrée 2020, sur les 30 créations d'emplois dont a bénéficié l'académie de Rennes pour le 1^{er} degré, 24,5 devraient être consacrées au développement des filières bilingues breton.

Evolution des effectifs dans l'enseignement du breton dans le 1er degré public

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Effectif	5 039	5 967	6 258	6 668	7 121	7 548	8 200

*prévisions

Evolution des emplois dédiés à l'enseignement du breton dans le 1er degré public

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Emplois	254	308	333	358	378	411	436

*prévisions

Enseignement public ouvertures programmées de filière d'enseignement breton (rentrée 2020) dans le 1^{er} degré

- Côtes d'Armor (2) : école à Prat – école à Ploubèze
- Finistère (3) : école Simone Veil Brest, école les Morlaix à Plourin, RPI La Feuillée-Brennilis-Loqueffret
- Ille-et-Vilaine (3) : école à Pleurtuit, école Le Château à Vitré et école Quineleu à Rennes
- Morbihan (1) : école de la Chataigneraie à Ploemeur

Dans le 2nd degré public

Dans le second degré public, 4 334 élèves (3 989 en enseignement breton et 345 en gallo) sont attendus à la prochaine rentrée.

Evolution des effectifs dans l'enseignement du breton et du gallo dans le 2nd degré public

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Effectif	4026	4089	4231	4000	3831	3772	4334

*prévisions

Evolution des emplois dédiés à l'enseignement du breton et du gallo dans le 2nd degré public

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Emplois	64	67	68	71	72	76	83

*prévisions

Enseignement public ouvertures programmées en breton (rentrée 2020) dans le 2nd degré

- Côtes d'Armor : 1 filière au collège Halou Callac (bilingue)
- Finistère : 2 filières collège Saint Pol Roux Brest (facultatif), collège l'Aulne Chateaufort du Faou (bilingue), LLCER lycée L'Iroise Brest (facultatif)
- Ille-et-Vilaine : 2 filières collège Les Chalais Rennes (facultatif) et collège Camille Guérin Saint Méen le Grand (facultatif)
- Morbihan : 2 filières collège Le Verger Auray (bilingue) et collège J. Cousteau Séné (bilingue)

Dans le 2nd degré privé

Côtes d'Armor

Filière bilingue : 2nd au lycée Notre Dame Guingamp

Finistère

Filière bilingue au collège Plougastel Daoulas : Ouverture d'une DNL EPS

Filière bilingue : 6^e au collège Le Likès Quimper

Morbihan

Filière bilingue : 6^e au collège Ste Thérèse de Muzillac

Filière bilingue : 6^e au collège Les Saints Anges de Pontivy

Dans le réseau associatif DIWAN

1^{er} degré

Côtes d'Armor (1 classe) : école de Bourbriac

Finistère (5 classes) : école du Faou, école de Plabennec, école de Trégunc, école de Pontcroix
école de Plougastel-Daoulas

2nd degré

Enseignement de spécialité LLCER breton au lycée de Carhaix



2

—

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES



POSER UN DIAGNOSTIC PRÉCIS SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES POUR MIEUX LES AIDER

L'ESSENTIEL

- Les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 seront organisées entre le 14 et le 25 septembre.
- Les évaluations nationales de sixième sont étoffées pour mieux identifier les besoins des élèves
- Le test de positionnement en début de seconde aide les enseignants à mieux évaluer les besoins des élèves en français et mathématiques.
- Un test spécifique de littération et numération adapté aux premières années de CAP est introduit cette année.

Les évaluations

Les évaluations nationales Repères de **début CP et début CE1** ont lieu pour tous les élèves **du 14 au 25 septembre**. Constatamment enrichies grâce aux échanges avec les professeurs depuis trois ans, elles connaissent peu de changements cette année.

Les évaluations nationales de **6^e** s'étoffent pour mieux identifier les besoins des élèves et offrir des résultats plus précis pour faciliter l'action des équipes éducatives et le dialogue avec les familles. Pour apporter des réponses rapides et ne pas laisser s'installer les difficultés scolaires, elles ont lieu **à partir du 14 septembre**.

Les tests de positionnement à l'entrée en 2^{de} sont reconduits. Ils permettront aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves et ainsi de préciser le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment par la mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé.

Nouveauté de la rentrée : un test spécifique pour la 1^{ère} année de CAP

Pour la première fois en cette rentrée 2020, un test spécifique est mis à disposition des élèves entrant dans un parcours menant au CAP. Ce test court permet de faire un bilan de leurs acquis dans les domaines de la littération et de la numération. Les passations seront organisées par chaque lycée **du 14 septembre au 2 octobre 2020**. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

L'ESSENTIEL

- La première période de l'année est consacrée aux révisions, la consolidation et l'approfondissement des apprentissages, afin de résorber les écarts ayant pu naître pendant la crise sanitaire
- L'accompagnement personnalisé des élèves (devoirs faits, activités pédagogiques complémentaires, parcours de soutien...) est renforcé à tous les niveaux, avec une priorité aux classes charnières (CP, 6^e et 2^{de})
- Ces dispositifs sont complétés par le renforcement des stages de réussite pendant les périodes de vacances scolaires.

Un taux d'encadrement amélioré

L'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative. Dans toutes les communes, grâce à des créations de postes à la rentrée 2020, le taux d'encadrement sera supérieur à celui de la rentrée précédente dans le premier degré.

L'académie de Rennes bénéficie de 30 emplois supplémentaires au titre de la rentrée 2020.

Les moyens alloués permettent notamment de :

- lutter contre la difficulté scolaire avec le dédoublement dans les écoles maternelles situées en éducation prioritaire
- éviter la fermeture de classe en milieu rural
- rééquilibrer les taux d'encadrement des départements, et prioritairement le département d'Ille-et-Vilaine.

Partout où cela est possible, la taille des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 est limitée à 24 élèves dès la rentrée scolaire 2020.

En zone rurale, aucune classe n'aura été fermée sans l'accord du maire.

L'ensemble des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire connaissent un maximum de 12 élèves par classe à la prochaine rentrée scolaire. Le dédoublement des classes de grande section, amorcé l'année scolaire dernière dans ces mêmes territoires, se poursuit progressivement pour être pleinement effectif à la rentrée scolaire 2021

	Prévision 2020 effectifs d'élèves	Évolution P/E 2019/2020
Académie	- 2 780	5,60 (+0,09)
Côtes d'Armor	- 768	5,75 (+0,11)
Finistère	- 921	5,72 (+0,11)
Ille-et-Vilaine	- 467	5,43 (+0,09)
Morbihan	- 612	5,63 (+0,09)

P/E : nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

Une feuille de route pédagogique pour chaque élève jusqu'à la Toussaint, du CP à la 3e

À l'école

À l'école primaire, la priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances du mois de novembre, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages sans délai.

Au collège

En 6^e, en fonction des besoins qu'ils ont repérés chez leurs élèves, notamment à l'aide des outils de positionnement et des évaluations nationales, les professeurs déterminent les modalités d'accompagnement les plus adaptées. Des organisations spécifiques peuvent être mises en place dans la classe ou au sein de l'établissement (groupes de besoins, groupes de compétences) pour tenir compte de la diversité des niveaux et faciliter la consolidation des apprentissages essentiels.

Renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves

L'objectif est de concentrer les moyens, personnels et dispositifs existants sur le renforcement de l'accompagnement personnalisé, particulièrement entre septembre et décembre.

Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6^e, 2^{de}).

Ces dispositifs de soutien peuvent être complétés par des stages de réussite durant les vacances d'été, d'automne et de printemps.

À l'école primaire, des heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente.

Il en va de même au collège avec l'aide personnalisée. Des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences. Le dispositif Devoirs faits est renforcé. Les heures, positionnées dans l'emploi du temps, sont proposées aux élèves dès la première semaine de septembre, dans le double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté.

Au lycée

Au lycée général et technologique, l'effort d'accompagnement concerne :

- Les élèves entrants en seconde, pour lesquels le nombre d'heures d'accompagnement personnalisé sera augmenté jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Le renforcement de la maîtrise des langues vivantes, avec une place plus importante de l'oral. Chaque candidat au baccalauréat passera une attestation de niveau en langues vivantes.
- La préparation à la pratique de l'oral, en vue de la nouvelle épreuve "Grand oral" au baccalauréat. Au lycée professionnel, des réponses seront également apportées.

Au lycée, l'effort d'accompagnement est notamment porté sur les élèves entrant en classe de 2^{de} et en 1^{re} année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement proposées aux élèves est augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre.

Au lycée professionnel, afin de permettre aux élèves de 1^{re} et de terminale ainsi qu'à ceux de 2^e année de CAP de pouvoir renouer avec la pratique dans un cadre professionnel, les conseils d'administration peuvent décider d'organiser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à partir du 7 septembre. Durant la semaine du 1^{er} au 4 septembre, les élèves de 2^{de} professionnelle et de 1^{re} année de CAP bénéficient d'une période d'intégration.

Des moyens supplémentaires sont alloués. Pour l'académie de Rennes, cela représente 15 000 heures supplémentaires dédiées à l'accompagnement personnalisé et 53 750 pour le dispositif devoirs faits.

ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- La rentrée 2020 est placée sous le signe de l'appui aux familles et d'une collaboration renforcée avec le secteur spécialisé médico-social.
- De nouveaux pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont déployés sur certains territoires de l'académie.

Des moyens renforcés

Des moyens budgétaires complémentaires inédits ont été attribués à l'ensemble des académies pour assurer l'accompagnement humain des élèves.

Ces moyens supplémentaires permettent de recruter des AESH. Au niveau national, 8 000 postes supplémentaires sont créés pour l'année prochaine.

Avec l'organisation en pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial), l'attention portée aux personnels spécialisés, la coopération accrue avec les institutions médico-sociales et les moyens nouveaux très importants, l'objectif est de réaliser pleinement le projet d'une école inclusive permettant de personnaliser le parcours de chaque élève.

Pour les familles, la rentrée 2020 se traduit par la mise en œuvre d'un numéro vert, national et unique : **0805 805 110**. Ce numéro permet d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles.

Au niveau académique, 89 emplois AESH supplémentaires ont été attribués. Au total, 3931 AESH pourront accompagner 17 900 élèves.

Le déploiement du service public de l'école inclusive

L'organisation territoriale de l'École inclusive se poursuit avec le déploiement de nouveaux pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial). Ces structures, consolidées dans leur pilotage par la création des postes de coordonnateur et de pilote de Pial, ont vocation à devenir des lieux de formation initiale et continue.

Le Pial favorise la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques). Il permet une meilleure prise en compte de leurs besoins et la mise en œuvre de réponses adéquates au niveau de la classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement.

À la rentrée, 64 PIAL sont déployés en Bretagne

RENFORCER L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

- La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est indispensable pour la réussite des élèves.
- La formation renforcée des professeurs et la mise à disposition de ressources pédagogiques sont développées pour les soutenir dans leur mission d'enseignement.

Approfondir l'enseignement systématique de la lecture et des mathématiques à l'école élémentaire

L'école primaire constitue la première priorité. **La classe de CP** est une année décisive. Dès le début de l'année, l'enseignement de la lecture y est intensif et systématique. L'enjeu est de conduire au plus vite les élèves à une automatisation des procédures de décodage, à une lecture fluente autonome et à la compréhension de ce qu'ils lisent.

Au CE1 et au CE2, les élèves poursuivent un apprentissage toujours très structuré de la lecture, de l'écriture et du vocabulaire, développant leurs compétences de compréhension à l'oral et à l'écrit, à partir de textes riches, diversifiés et de plus en plus longs.

En CM1 et CM2, l'étude de la langue, quotidienne, est mise au service de la compréhension et de la production écrite. La lecture et l'écriture font l'objet d'enseignements soutenus et réguliers pour enrichir les compétences des élèves, avec toute l'attention nécessaire, à l'oral comme à l'écrit. La lecture à voix haute demeure une activité centrale pour développer la fluidité et l'aisance tout au long de la scolarité élémentaire.

En mathématiques, les élèves s'approprient les nombres **dès le CP**, par la manipulation, le jeu et le calcul mental au quotidien. Ils apprennent à résoudre des problèmes mathématiques et développent le sens des quatre opérations.

En CE1, dans la continuité des enseignements menés en classe de CP, la connaissance des nombres est consolidée, notamment par le calcul mental. La compréhension des quatre opérations conduit à résoudre des problèmes de plus en plus variés.

En CE2, le calcul mental renforce la maîtrise de la numération décimale et la capacité de résolution de problèmes à une ou plusieurs étapes se développe.

En CM1 et CM2, les élèves découvrent les nombres décimaux et les fractions. Comme dans les classes précédentes, le calcul et la résolution de problèmes sont des priorités.

MIEUX ORIENTER LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Durant l'année 2020-2021, le service public d'orientation va pouvoir pleinement tirer profit des transformations engagées pour assurer une meilleure information des jeunes.
- Le projet BRIO trouvera une incarnation concrète

Mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation dans le cadre d'un temps dédié

Au collège et au lycée, tous les membres des équipes éducatives, particulièrement les professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation, contribuent à l'accompagnement des élèves. Les heures dédiées à l'orientation leur permettent d'intervenir de façon complémentaire et coordonnée pour répondre aux besoins des élèves.

Ces heures constituent aussi un espace ouvert où les régions peuvent organiser des actions d'information prenant pleinement en compte l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

Les réformes des lycées offrent à la fois plus de choix, plus de progressivité et plus de liberté pour construire un parcours de formation plus personnalisé.

BRIO

L'organisation territoriale de l'École inclusive Le projet BRIO - Bretagne Réussite Information Orientation - est proposé conjointement par les universités bretonnes, l'académie et la Région Bretagne. Il vise à créer un réseau dynamique et collaboratif de l'orientation, pour répondre de façon adaptée aux enjeux propres à la Bretagne.

L'objectif est d'outiller chaque lycéen et futur étudiant des compétences à s'orienter afin qu'il soit en mesure de faire un choix de formation éclairé. L'orientation devient ainsi une question ambiante, transversale, portée par l'ensemble des équipes éducatives et intimement liée à tous les objets d'études du lycée.

BRIO s'articule autour des "sites" universitaires et intègre les bassins d'éducation et de formation. Cette organisation permet d'articuler une politique d'orientation propre

à la région académique, co-construite par les acteurs, déclinée par sites, véritables écosystèmes de l'orientation adaptés aux priorités locales et à la diversité des publics, pour favoriser l'égalité entre les individus et entre les territoires.

Dès la rentrée 2020, un référent sera désigné dans chaque lycée de l'académie ainsi que dans chaque université. Sa mission est d'accompagner la mise en œuvre du continuum lycée-enseignement supérieur au plus près des équipes pédagogiques et des élèves.

Une expérimentation sera mise en place permettant d'initier, sur chaque territoire, un réseau d'ambassadeurs étudiants en testant différents calendriers, modalités d'actions (y compris numériques). La posture de l'étudiant et la valorisation des compétences développées sera un premier thème.



09

À L'ÉCOLE DES ARTS ET DE LA CULTURE

5 PRIORITÉS IDENTIFIÉES

— La Bretagne,
région pilote
du 100% EAC

1 CHANTER

- **Des ressources pour animer une chorale**
- **2 temps forts :**
 - La rentrée en musique
 - Festival **Écoles en chœur** avec un concert de chorales scolaires dans un lieu prestigieux

2 LIRE

- Le quart d'heure lecture dans toutes les classes
- Un Livre pour les vacances remis chaque année aux élèves de CM2

3 REGARDER

- **Patrimoine :** Journée Levez les yeux ! dans le cadre des JEP et vadémécum *Connaître le patrimoine de proximité*
- **Histoire des arts :** un guide *Comment enseigner l'histoire des arts* (École du Louvre et Inha)
- **Cinéma :** César des lycéens remis depuis deux ans par un jury de 1 000 élèves de terminale

4 S'EXPRIMER À L'ORAL

- Expérimentation sur un enseignement d'éloquence en 3^e dans le cadre du cours de français
- Grand oral au baccalauréat général et technologique
- Présentation orale du chef-d'œuvre en voie professionnelle

5 DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE

- Développement de webradios
- **3 temps forts :**
 - Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, sous l'égide de l'Unesco
 - Semaine de la presse et des médias dans l'École
 - Semaine européenne de l'éducation aux médias (1^{re} édition en mars 2019)

LA FORMATION, LEVIER POUR ATTEINDRE LE 100 % EAC

FORMATION EAC
RENFORCÉE POUR LES
PROFESSEURS DES ÉCOLES

Formation possible
tous les 5 ans (6 h)

Création d'une épreuve
optionnelle EAC
au concours

L'INSTITUT NATIONAL
SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ouverture : septembre 2020,
au sein du Conservatoire
national des arts et métiers (Cnam)

3 missions : formation /
recherche / ressources

DONNER LE GOÛT DU SPORT À TOUS LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Une attention particulière sera portée à la pratique sportive à l'école et notamment l'apprentissage de la natation avec un objectif, celui de former à la nage 100 % d'une même classe d'âge en Bretagne.

Accroître la place du sport à l'école

Augmenter les temps de pratique sportive à l'école

- **À la rentrée 2020, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour**, lancée avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, va permettre aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.
- **Le dispositif Cours le matin, EPS et sport l'après-midi**, lancé en 2019, concerne en 2020 plus de 400 écoles et collèges.

Garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux

- Depuis octobre 2019, **l'aisance aquatique** est une priorité gouvernementale. Un appel à projets a été lancé en 2019 pour **expérimenter des « classes bleues » pour 20 000 enfants et 700 instructeurs**, décalé dans le temps en raison de la crise sanitaire.
- Le programme **Savoir rouler à vélo**, est mis en œuvre avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports et les partenaires sportifs (associations de prévention, usagers de la bicyclette, fédérations sportives). Il permettra **d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves entre 6 et 11 ans**, dans le cadre scolaire ou périscolaire, leurs offrant ainsi une réelle autonomie à l'entrée au collège tout en les incitant à des mobilités actives en toute sécurité.

Mobiliser autour de la Journée nationale du sport scolaire

La 11^e édition de la Journée nationale du sport scolaire aura lieu **le 23 septembre 2020** sur le thème de la santé et de la reprise d'activité physique avec plus de 6 500 opérations mises en place (forums, tournois, rencontres) et plus d'1 million d'élèves mobilisés dans toutes les académies. Les partenariats du ministère renouvelés avec les fédérations sportives scolaires (Usep, UNSS, UGSEL) permettront de déployer davantage d'actions éducatives autour du sport dans les territoires.

Renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap

L'intégration de paradisciplines dans les programmes officiels d'EPS permet de :

- **mieux accompagner les élèves handicapés pour qu'ils puissent accéder aux activités sportives scolaires**, notamment les jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme pour lesquels la pratique sportive semble tout particulièrement bénéfique ;
- assurer une meilleure coordination entre l'École et les acteurs du parasport en faveur du projet de l'enfant.



11

GÉNÉRALISER ET AMPLIFIER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

- Les écoles et les établissements scolaires deviennent des lieux ouverts à des activités liées à la biodiversité et au développement durable.
- Les élèves sont des acteurs majeurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées avec l'élection d'un éco-délégué par classe de collège et de lycée.

Un éco-délégué dans chaque classe

Mener des actions concrètes dans les établissements L'éducation au développement durable fait partie, à juste titre, des préoccupations majeures des élèves et plus généralement de la société. La prise de conscience est collective, la dimension développement durable dans les programmes a été accrue et les élèves doivent pouvoir s'engager sur des projets concrets au sein de leur établissement. Initiée l'an dernier, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée et encouragée en CM1 et en CM2.

Vers une Aire Marine Éducative régionale

Une "Aire Marine Éducative" est normalement une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant les principes définis par une charte. Compte-tenu des caractéristiques, notamment de sa carte scolaire et des partenaires scientifiques présents sur le littoral, la Bretagne présente nombre d'atouts pour devenir le premier territoire de France se définissant comme une "Aire Marine Éducative régionale".

8 mesures pour l'éducation au développement durable

MESURE 1

Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc.)

MESURE 2

Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée

MESURE 3

Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable

MESURE 4

Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

MESURE 5

Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable

MESURE 6

Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège

MESURE 7

Intégrer les enjeux* du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

MESURE 8

Créer un prix EDD 2030 pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'ESSENTIEL

- Au cours de l'année scolaire 2020-2021 l'éducation au et par le numérique poursuivra son développement
- Les états-généraux du numérique territorialisés se tiendront les 14 et 15 octobre

Les états-généraux du numérique territorialisés

Pour tirer tous les enseignements de la période hors norme de crise sanitaire pendant laquelle la continuité éducative et administrative a pu s'organiser et se mettre en place grâce aux outils numériques, le ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, organise des États généraux du numérique pour l'éducation.

L'objectif de ces états-généraux est de tirer tous les enseignements de cette crise sanitaire, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique éducative. Il s'agit de repérer les innovations et les pratiques inspirantes, d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation, d'anticiper les réorientations ou l'accélération des

chantiers en cours. Il s'agit également de recueillir les contributions, avis, propositions de l'ensemble des membres de la communauté éducative sur ce sujet pour nourrir une vision systémique de ces questions.

Ainsi, l'académie organisera des états généraux territorialisés le 14 octobre et un forum académique le 15 octobre permettant d'enrichir les débats par des retours d'expériences et des propositions.

Un outil pour contribuer

Une plateforme participative est ouverte depuis le 26 juin pour contribuer, donner son avis, voter... par le lien suivant : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>

Évaluer et certifier les compétences numériques des élèves

Entré en vigueur à la rentrée 2019, le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) se substitue désormais au Brevet informatique et internet (B2i). Il définit seize compétences numériques attendues dans cinq domaines d'activités. Il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences.

Désormais, les établissements scolaires doivent dispenser à leurs élèves une formation et une évaluation des compétences numériques. Celles-ci se déroulent dans les enseignements en lien avec les programmes

et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques.

Une plateforme appelée "PIX" est accessible en ligne gratuitement et à titre individuel. Elle permet d'évaluer et de certifier les compétences numériques. Une certification sera mise en place pour les élèves de 3e et de terminale dès cette année scolaire : entre janvier et mars 2021 pour les lycées et entre mars et mai pour les collèges.